

358744-2026 - Wettbewerb

Frankreich – Entwurfsunterstützungsdienste – Accord-cadre relatif aux missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions

OJ S 100/2026 27/05/2026

**Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung
Dienstleistungen**

1. Beschaffer

1.1. Beschaffer

Offizielle Bezeichnung: Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

E-Mail: marches.publics@auray-quiberon.fr

Rechtsform des Erwerbers: Lokale Gebietskörperschaft

Tätigkeit des öffentlichen Auftraggebers: Allgemeine öffentliche Verwaltung

2. Verfahren

2.1. Verfahren

Titel: Accord-cadre relatif aux missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions

Beschreibung: Le présent accord-cadre à marchés subséquents porte sur des missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions. Les prestations pouvant être réalisées au titre de cet accord-cadre sont définies dans le CCTP de l'accord-cadre. L'accord-cadre établit les termes régissant les marchés conclus sur son fondement, dits "marchés subséquents". Les marchés subséquents ont vocation à être conclus au fur et à mesure de la survenance des besoins. Les dispositions générales sont fixées dans l'accord-cadre et les dispositions particulières à chaque prestation seront indiquées dans chaque marché subséquent. Des documents écrits relatifs aux marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution de la prestation demandée qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre. Les prestations décrites ci-dessous pourront être confiées à l'opérateur économique titulaire de l'accord cadre au titre des marchés subséquents qui seront conclus ultérieurement en fonction de la survenance des besoins sans que celles-ci ne soient exhaustives : - Étude de programmation, - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion, le cas échéant, la création d'une SEMOP et la préparation de la Concession, - Assistance à la préparation et au lancement de la procédure de la concession, - Assistance à l'analyse des candidatures, des offres et à la négociation, - Assistance à la finalisation de la concession et à la constitution de la SEMOP, - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix de la maîtrise d'œuvre, - AMO conception (APS – APD – PRO), - AMO préparation et suivi de la consultation des entreprises. Le prestataire ou groupement de prestataires devra disposer des compétences nécessaires à la réalisation des prestations objet de l'accord-cadre, à savoir : - programmation architecturale et fonctionnelle d'équipements culturels et sportifs complexes (dont exploitation et maintenance), - qualité environnementale de la construction, - urbanisme, - économie de la construction et coût global, - Finances, - fluides, énergie et thermique, - droit de la commande publique, montages contractuels complexes et droit des sociétés pouvant être créées par les collectivités locales et leurs établissements. L'accord-cadre est conclu pour une période de 48 mois, à compter de sa notification. Il ne pourra pas être reconduit. Les prestations sont

susceptibles de varier, sur la durée de l'accord-cadre, dans les limites suivantes : - Montant minimum : Pas de montant minimum, - Montant maximum : 450 000 euros HT.

Kenning des Verfahrens: 6e3fda53-4823-46d7-a874-f081d4ce2d59

Interne Kenning: PPP2CG-42/6029/AQTA_FORM_2026_003

Verfahrensart: Offenes Verfahren

Das Verfahren wird beschleunigt: nein

2.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 79933000 Entwurfsunterstützungsdienste

2.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Morbihan (FRH04)

Land: Frankreich

2.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Morbihan (FRH04)

Land: Frankreich

2.1.3. Wert

Höchstwert der Rahmenvereinbarung: 450 000,00 EUR

2.1.4. Allgemeine Informationen

Zusätzliche Informationen: Accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire de services passé en appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. Le contenu des pièces relatives à la candidature dont la production est exigée est précisé à l'article 4.1 du règlement particulier de la consultation. Le contenu des pièces relatives à l'offre dont la production est exigée est précisé à l'article 5.1 du règlement particulier de la consultation. Les documents du dossier de consultation des entreprises sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, uniquement, à l'adresse : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> Conditions de transmission des offres : le pouvoir adjudicateur impose l'envoi des offres par voie électronique sur la plateforme : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> (Cf article 7 du règlement particulier de la consultation). Signature électronique des pièces de l'offre : autorisée (cf. article 7 du règlement particulier de la consultation). Principales conditions financières et dispositions en matière de paiement et/ou références aux textes qui les règlent : Les prix sont révisibles selon les dispositions précisées au CCAP de l'accord-cadre. Les paiements seront réalisés par virement administratif. Le délai global de paiement des avances, soldes et indemnités est fixé à 30 jours conformément à l'article R2192-10 du Code de la commande publique. Le défaut de paiement dans le délai indiqué à l'article précédent fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement. Les intérêts moratoires courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Conformément à l'article R2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros conformément à l'article D2192-35 du Code de la Commande publique. Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante : euros. Financement public : les prestations seront payées sur le budget principal de la Communauté de Communes, qui pourra bénéficier éventuellement de subventions de différents organismes.

Les candidats pourront se présenter en candidat unique ou en groupement (cf. article 4.3 du règlement particulier de la consultation). La prestation est réservée à une profession déterminée : oui. Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : S'agissant de la compétence «droit de la commande publique, montages contractuels complexes et droit des sociétés pouvant être créées par les collectivités locales et leurs établissements » , les candidats se présentant devront être habilités à exécuter les prestations du marché conformément à la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

Rechtsgrundlage:

Richtlinie 2014/24/EU

2.1.6. Ausschlussgründe

Quellen der Ausschlussgründe: Auftragsunterlagen

5. Los

5.1. Los: LOT-0001

Titel: Accord-cadre relatif aux missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions

Beschreibung: Le présent accord-cadre à marchés subséquents porte sur des missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle intercommunale multi fonctions. Les prestations pouvant être réalisées au titre de cet accord-cadre sont définies dans le CCTP de l'accord-cadre. L'accord-cadre établit les termes régissant les marchés conclus sur son fondement, dits "marchés subséquents". Les marchés subséquents ont vocation à être conclus au fur et à mesure de la survenance des besoins. Les dispositions générales sont fixées dans l'accord-cadre et les dispositions particulières à chaque prestation seront indiquées dans chaque marché subséquent. Des documents écrits relatifs aux marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution de la prestation demandée qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre. Les prestations décrites ci-dessous pourront être confiées à l'opérateur économique titulaire de l'accord cadre au titre des marchés subséquents qui seront conclus ultérieurement en fonction de la survenance des besoins sans que celles-ci ne soient exhaustives : - Étude de programmation, - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion, le cas échéant, la création d'une SEMOP et la préparation de la Concession, - Assistance à la préparation et au lancement de la procédure de la concession, - Assistance à l'analyse des candidatures, des offres et à la négociation, - Assistance à la finalisation de la concession et à la constitution de la SEMOP, - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix de la maîtrise d'œuvre, - AMO conception (APS – APD – PRO), - AMO préparation et suivi de la consultation des entreprises. Le prestataire ou groupement de prestataires devra disposer des compétences nécessaires à la réalisation des prestations objet de l'accord-cadre, à savoir : - programmation architecturale et fonctionnelle d'équipements culturels et sportifs complexes (dont exploitation et maintenance), - qualité environnementale de la construction, - urbanisme, - économie de la construction et coût global, - Finances, - fluides, énergie et thermique, - droit de la commande publique, montages contractuels complexes et droit des sociétés pouvant être créées par les collectivités locales et leurs établissements. L'accord-cadre est conclu pour une période de 48 mois, à compter de sa notification. Il ne pourra pas être reconduit. Les prestations sont susceptibles de varier, sur la durée de l'accord-cadre, dans les limites suivantes : - Montant minimum : Pas de montant minimum, - Montant maximum : 450 000 euros HT.

Interne Kennung: AQTA_FORM_2026_003_1

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 72243000 Programmierung

5.1.2. Erfüllungsort

Postanschrift: Zone de Kerizan - Salle intercommunale multi fonctions, Zone de Kerizan, Parcelles cadastrées ZW15, ZW16, ZW18, ZW191, ZW188, ZW189

Stadt: BREC'H

Postleitzahl: 56400

Land, Gliederung (NUTS): Morbihan (FRH04)

Land: Frankreich

Zusätzliche Informationen: Salle intercommunale multi fonctions

5.1.3. Geschätzte Dauer

Laufzeit: 48 Monate

5.1.5. Wert

Höchstwert der Rahmenvereinbarung: 450 000,00 EUR

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten

Personals sind anzugeben: Erforderlich für das Angebot

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Auswahlkriterien: Auftragsunterlagen

5.1.10. Zuschlagskriterien

Kriterium:

Art: Qualität

Beschreibung: Valeur technique de l'offre

Kategorie des Gewicht-Zuschlagskriteriums: Gewichtung (Punkte, genau)

Zuschlagskriterium — Zahl: 70

Kriterium:

Art: Kosten

Beschreibung: Prix des prestations

Kategorie des Gewicht-Zuschlagskriteriums: Gewichtung (Punkte, genau)

Zuschlagskriterium — Zahl: 30

5.1.11. Auftragsunterlagen

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Varianten: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Angebote: 10/07/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Dauer, während der das Angebot gültig bleiben muss: 240 Tage

Informationen über die öffentliche Angebotsöffnung:

Eröffnungstermin: 10/07/2026 14:00:00 (UTC+02:00) Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Ort des Eröffnungstermins: Siège de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, Espace Tertiaire Porte Océane, Rue du Danemark - BP 70447, 56404 AURAY CEDEX

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: nein

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Rahmenvereinbarung ohne erneuten Aufruf zum Wettbewerb

Höchstzahl der Teilnehmer: 1

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: CCIRA de Nantes – DREETS DES PAYS DE LA LOIRE

Überprüfungsstelle: Tribunal Administratif de Rennes

Informationen über die Überprüfungsfristen: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Tribunal Administratif de Rennes

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt:

Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal Administratif de Rennes

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

8. Organisationen

8.1. ORG-0001

Offizielle Bezeichnung: Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Registrierungsnummer: 20004312300013

Postanschrift: Espace Tertiaire Porte Océane

Stadt: AURAY CEDEX

Postleitzahl: 56404

Land, Gliederung (NUTS): Morbihan (FRH04)

Land: Frankreich

Kontaktperson: Philippe LE RAY

E-Mail: marches.publics@auray-quiberon.fr

Telefon: +33 297291869

Internetadresse: <http://www.auray-quiberon.fr/>

Rollen dieser Organisation:

Beschaffer

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt

8.1. **ORG-0002**

Offizielle Bezeichnung: CCIRA de Nantes – DREETS DES PAYS DE LA LOIRE

Registrierungsnummer: 13002928300012

Postanschrift: Immeuble Skyline -22 mail Pablo Picasso - BP24209

Stadt: NANTES CEDEX 1

Postleitzahl: 44042

Land, Gliederung (NUTS): Loire-Atlantique (FRG01)

Land: Frankreich

E-Mail: dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr

Telefon: +33 660489889

Internetadresse: https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/ccra/contacts/Comite_local_Nantes.pdf?v=1718202975

Rollen dieser Organisation:

Schlichtungsstelle

8.1. **ORG-0003**

Offizielle Bezeichnung: Tribunal Administratif de Rennes

Registrierungsnummer: 17350005900014

Postanschrift: 3 Contour de la Motte - CS44416

Stadt: RENNES CEDEX

Postleitzahl: 35044

Land, Gliederung (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Land: Frankreich

E-Mail: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Telefon: +33 223212828

Internetadresse: <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Rollen dieser Organisation:

Überprüfungsstelle

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt

Informationen zur Bekanntmachung

Kennung/Fassung der Bekanntmachung: cb65803f-fa0f-4371-968e-6b6b6d0eb7d1 - 01

Formulartyp: Wettbewerb

Art der Bekanntmachung: Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung

Unterart der Bekanntmachung: 16

Datum der Übermittlung der Bekanntmachung: 26/05/2026 09:42:51 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Sprachen, in denen diese Bekanntmachung offiziell verfügbar ist: Französisch

Veröffentlichungsnummer der Bekanntmachung: 358744-2026

ABl. S – Nummer der Ausgabe: 100/2026

Datum der Veröffentlichung: 27/05/2026